

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE
DE FOOTBALL

Saison 2022/2023
L'Officiel n° 10
Du 18 Octobre 2022

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football

BP 1037 - 7 Rue Haute

11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



meilleurtaux.com



PRÉFET
DE L'AUDE



cuisinella
A l'écoute de vos envies

GetIT!
L'e-shop de vos outils d'animation réseau



FRANCE PEINTURE
Un résultat haut en couleur

CASTELNAUDARY - rue J.B. PERRIN - 04 68 23 53 43
REVEL - Av. de Castelnaudary - 05 62 18 40 91
VILLEFRANCHE DE L. - Av. F. Mitterrand - 05 34 43 65 83

COMMISSION JEUNES

PV réunions des 05 et 12 octobre 2022

Président : M Franck VARILLES

Présents : Mr Alain DROUIN, Jean-Luc PASCAREL, Laurent VOURIOT, Jérôme TISSEUR, Laurent VOURIOT,

Excusés : Mr Ludovic Galinier, Patrice Boffelli, David Carrasco

ORDRE DU JOUR

- COURRIERS
- U7
- U9
- U11
- U13
- U15
- U17
- COUPE U13 O SPORT
- COUPE U15
- COUPE U17
- FORFAITS
- RAPPEL

COURRIER

- Demande du club de l'OCSM pour intégrer les coupes U15 et U17 : **accordé en U17 (l'équipe prenant la place d'un exempt en poule E) – refusé en U15**

REGLEMENT

Le règlement a été transmis au Comité Directeur, il sera publié dès validation de celui-ci

U7

Des modifications dans la composition des poules et/ou les calendriers peuvent intervenir, pensez à vérifier sur le site du District et auprès de votre secrétaire de club.

Les feuilles de matchs et les feuilles de présence doivent être retournées au district dans les meilleurs délais par mail ou par courrier.

U9

Des modifications dans la composition des poules et/ou les calendriers peuvent intervenir, pensez à vérifier sur le site du District et auprès de votre secrétaire de club.

Les feuilles de matchs et les feuilles de présence doivent être retournées au district dans les meilleurs délais par mail ou par courrier.

U11

**Il est impératif de renseigner entièrement les feuilles de résultats.
De nombreuses feuilles de matchs nous sont retournés sans le niveau,
la poule et autres informations de ce type.**

**Tous les champs sont obligatoires et doivent être renseignés clairement.
Les feuilles de matchs et les feuilles de présence doivent être retournées
au district dans les meilleurs délais par mail ou par courrier.**

CHAMPIONNAT U13

**Pour rappel, en cas d'accession en Niveau 1 de deux équipes du même
club lors de la deuxième phase, une seule équipe du club pourra y
accéder.**

CHAMPIONNAT U15

Rencontre : GOAL / US Minervois (Journée 1 – Poule C)

La rencontre doit être disputée avant la dernière journée de la phase, soit
avant le 15 octobre 2022.

Les clubs devront s'entendre pour fixer une date et en informer le district 10
jours avant la rencontre. Sans cet accord, la Commission Jeunes fixera une
date.

**N'ayant pas eu connaissance d'accord entre les clubs concernés, la
commission fixe la rencontre au mercredi 19 octobre 2022 à 18h30.**

CHAMPIONNAT U17

Rencontre : GFC / Trapel Pennautier (Journée 1 – Poule A)

La rencontre doit être disputée avant la dernière journée de la phase, soit avant le 15 octobre 2022.

Les clubs devront s'entendre pour fixer une date et en informer le district 10 jours avant la rencontre. Sans cet accord, la Commission Jeunes fixera une date.

Les clubs ayant fait une demande, en date du 20 septembre, de disputer cette rencontre le 22 octobre 2022, cette date ne pouvant être acceptée puisqu'un tour de coupe est prévu ce jour-là.

La commission fixe la rencontre au mercredi 19 octobre 2022 à 18h30.

COUPE U13 O SPORT

TIRAGE COUPE U13									
Les rencontres auront lieu le samedi 22 octobre 2022 (14h). Les clubs recevront un courriel explicatif du déroulement de ce 1er tour de coupe de l'Aude.									
	POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E	POULE F	POULE G	POULE H	
Clubs Receptif	UFC NARBONNAIS	MALVES	BRIOLET 2	FAC 3	LUC FC	BRIOLET 3	ENT GRAND MALEPERE 2	TRAPEL PENNAUTIER 3	1er match A/C
Clubs Visiteurs	FC LAUQUET	FC ARMISSAN	ENTENTE 3 S	LIMOUX FC 2	MJC GRUISSAN FC	TRAPEL PENNAUTIER 2	FUN 3	ENT GRAND MALEPERE 1	2 ^{ém} match B/C
	OCSM 1	FAC 1	SC NARBONNE MONTPLAISIR 1	GFC 1	TREBES FC 1	FC QUILLAN	TRAPEL PENNAUTIER 1	FAC 2	3 ^{ém} Match A/B
	POULE I	POULE J	POULE K	POULE L	POULE M	POULE N	POULE O	POULE P	
Clubs Receptif	ENT. SALLES CUXAC	GFPLM 2	FC CORBIERES MEDIT. 1	US CONQUES	FAC 4	HAUT MINERVOIS OL	TREBES FC 2	RC BADENS RUSTIQUES	
Clubs Visiteurs	FC CORBIERES MEDIT. 2	LIMOUX FC 1	OCSM 2	SC NARBONNE MONTPLAISIR 3	GOAL 2	FUN 2	UF LEZIGNAN 1	UF LEZIGNAN 2	
	BRIOLET 1	FUN 1	GOAL 1	GFC 2	SC NARBONNE MONTPLAISIR 2	GFPLM 1	RC PIEUSE		

COUPE U15

U15

TIRAGE COUPE DE L'AUDE

Pour rappel,
les rencontres auront lieu à 15H:
- Match 1 : le samedi 22 octobre,
- Match 2 : le 12 novembre 2022,
- Match 3 : le 3 décembre 2022.

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E	POULE F	POULE G	POULE H
ENT GRAND MALEPERE 3	ENT. SALLELES CUXAC	MJC GRUISSAN FC	ENT GRAND MALEPERE 2	ENT GRAND MALEPERE 1	UF LEZIGNAN	FAC 3	TRAPEL PENNAUTIER FC 2
TREBES FC	FC QUILLAN	TRAPEL PENNAUTIER FC 1	SC NARBONNE MONTPLAISIR 2	US MINERVOIS	FC CORBIERES MEDIT.	BRIOLET 2	FUN
GFC	GFPLM	HAUT MINERVOIS OL	GOAL 2	ENT LIMOUX COUGAING 1	LUC FC	TRAPEL PENNAUTIER FC 3	ENT LIMOUX COUGAING 2

1re match	Exempt	2ém match	Exempt	3ème match	Exempt
A/C	B	B/A	C	C/B	A

TIRAGE COUPE OCCITANIE - TOUR DEPARTEMENTAL

Suite au tour de cadrage du 10/09/2022, 3 clubs sont encore qualifiés. Pour rappel, le District de l'Aude doit proposer 2 clubs qualifiés pour le Tour Régional.

Les matches auront lieu le week-end du 26-27 novembre 2022.

Clubs qualifiés : FA Carcassonne, O. Corbières Sud Minervois, SC Narbonne Montplaisir.

Tirage au sort : FA Carcassonne Vs SC Narbonne Montplaisir. Le vainqueur sera qualifié pour le Tour Régional.

Exempt et qualifié pour le tour régional : O. Corbières Sud Minervois

COUPE U17

U17

TIRAGE COUPE DE L'AUDE

Pour rappel,
les rencontres auront lieu à 15H :
- Match 1 : le samedi 22 octobre
- Match 2 : le 12 novembre 2022,
- Match 3 : le 3 décembre 2022.

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
GFC 1	LUC FC	TREBES FC	UF LEZIGNAN	GOAL 2
FUN	ENT. SALLELES CUXAC	SC NARBONNE MONTPLAISIR 2	GFC 2	ENTENTE 3 S
FC QUILLAN	ENT LIMOUX COUGAING 1	ENT LIMOUX COUGAING 2	BRIOLET	US MINERVOIS
TRAPEL PENNAUTIER FC	FC CORBIERES MEDIT.	GFPLM	OCSM 1	OCSM 2

	1re match	2ém match	3ème match
Poule de 4	A/C	B/D	C/B
		D/A	A/B
			C/D

TIRAGE COUPE OCCITANIE - TOUR DEPARTEMENTAL

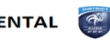
7 clubs audois se sont engagés en Coupe Occitanie. Pour rappel, le District de l'Aude doit proposer 2 clubs qualifiés pour le Tour Régional.



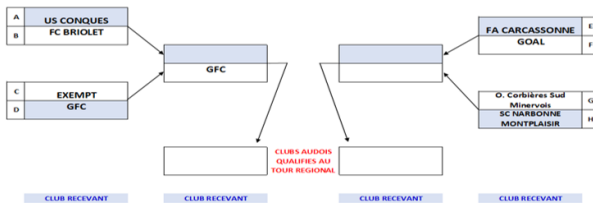
TOUR DE CADRAGE
22/10/2022

2ème TOUR
26/11/2022

2ème TOUR
26/11/2022



TOUR DE CADRAGE
22/10/2022



COUPE U19

U19

TIRAGE COUPE OCCITANIE - TOUR DEPARTEMENTAL

5 clubs audois se sont engagés en Coupe Occitanie. Pour rappel, le District de l'Aude doit proposer 3 clubs qualifiés pour le Tour Régional.

Les matches auront lieu le week-end du 26-27 novembre 2022.

Clubs engagés : US Conques, Trèbes FC, SC Narbonne Montplaisir, FC Briolet, FU Narbonne.

Tirage au sort : US Conques / FC Briolet
FU Narbonne / Trèbes FC

**Culub exempt et qualifié
pour le tour régional :** SC Narbonne Montplaisir

RAPPEL

- Pensez à regarder régulièrement le site du district rubrique compétition afin de vous informer des dates de reports des matches.

Le Président

M. Franck Varilles



Commission Statuts Et Règlements

Réunion du 13/10/2022

Présents : RUIZ Michel, TEIXEIRA Tonio

Assiste, Damien TRASTET

Seniors D4 / Poule B

Limoux Fc 2 / A S Esperaza 2

Rencontre n° 25096304 du 02/10/2022

SUITE PROCEDURE DE RÉCLAMATION

Suite au courriel du club d'Esperaza (564150) en date du 03/10/2022 faisant état d'une demande de réclamation d'après match à l'encontre du joueur **MASSO Joseph n° 9602345738** du club de **LIMOUX Fc 2** (517815) pour le motif suivant :

« *Le délai de qualification du joueur MASSO Joseph n'étant pas respecté* »

Cette mise en cause de la participation et/ou qualification d'un joueur, formulée par le club d'Esperaza, est conforme aux conditions de forme, de délai et de droits, fixes par l'article 187-1 des RG de la FFF

Cette réclamation peut donc être retenue au sens dudit article

Conformément à l'article précité, la demande de réclamation a été adressée au club de Limoux Fc2 lors du PV du 06/10/2022 qui a adressé ses observations le 11/10/2022

La commission remercie le club de Limoux d'avoir satisfait à sa demande, après avoir pris connaissance des arguments avancés par le club de Limoux

Après étude du dossier et notamment des pièces résultant des fichiers de la ligue d'Occitanie de football, il apparaît que :

Le club de **Limoux Fc** a bien demandé un accord de sortie pour le joueur **MASSO Joseph licence n° 9602345738** le 05/09/2022 au club d'Esperaza

C'est accord de sortie ne lui ayant été donné par son ancien club (Esperaza) que le **29/09/2022**

L'article 92-2 relatif aux changements de clubs précise : « *Pour les joueurs changeant de club hors période, le club d'accueil doit, sauf dispositions particulières, impérativement obtenir l'accord du club quitté, via Footclubs avant de saisir la demande de changement de club* »

L'article 82-2 des RG de la FFF précise : « *L'enregistrement est effectué par la ligue régionale de la FFF pour les dossiers complets ou complétés dans un délai de quatre jours **calendaires** à compter du **lendemain** de la notification par la ligue, ou la FFF, le cas échéant de la ou des pièces manquantes, la date d'enregistrement est la date de la saisie de la demande de licence par le club, par foot clubs* **Pour les dossiers complétés après ce délai, la date d'enregistrement est celle de la date d'envoi constatée de la dernière pièce à fournir Cette date sert de référence pour le calcul du délai de qualification »**

L'article 89 des RG de la FFF relatif au délai de qualification précise : « *Le joueur est qualifié à l'issue d'un délai de **4 jours calendaires** à compter du lendemain de l'enregistrement de sa licence »*

La rencontre ayant lieu le 2/10/2022, le joueur **MASSO Joseph** était donc en infraction par rapport à l'article 89 des RG de la FFF relatif au délai de qualification

Par ces motifs

La commission décide :

- Réclamation du club d'Esperaza : FONDÉE
- Match perdu par pénalité au club de Limoux 2
- L'article 187-1 des RG de la FFF précise : « *le club fautif a match perdu par pénalité, mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match Il conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre*
- les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés
- le droit de réclamation est mis à la charge du club fautif »

La commission en fonction du dit article (187-1) modifie le score de cette rencontre

Club	Score	Points
LIMOUX Fc 2	0	0
ESPERAZA 2	0	0

Transmission faite à la commission compétente pour homologation du résultat

Les droits de réclamation seront débités au club de LIMOUX soit 58 €

Coupe des réserves Phase 1/Poule B

Rencontre n° 25138381 du 09/10/2022

VILLEGLY 2 / CASTELNAUDARY 2

La réserve d'avant match déposée par le capitaine de Villegly 2 (529108) **CLUA Franck n° 1420309982**

pour le motif suivant « Des joueurs du club de Castelnaudary 2 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain »

La commission prend connaissance de cette réserve d'avant match, sa confirmation par courriel du 10/10/2022 la jugeant recevable en sa forme

La commission jugeant en premier ressort

L'équipe supérieure du club de Castelnaudary 2 (540546) évolue **en R2/poule B Son dernier match n°24574151 en date du 01/10/2022 était contre Baziege 1**

Vu la liste des joueurs apparaissant sur la FMI du match antérieurement disputé par le club de Castelnaudary en R2 du 01/10/2022 n°24574151

Considérant qu'il n'apparaît aucune infraction aux dispositions de l'article 167-2 des RG de la FFF

« Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle(s)ci ne jouent pas un match officiel le même jour ou le lendemain »

La commission déclare cette réserve infondée et confirme le résultat acquis sur le terrain

Les droits de confirmation sont à la charge du club de Villegly 2 soit 32 €

La réserve d'avant match déposée par la capitaine de Luc football club (590197) au motif que les licences des joueuses

KASDORF Stéphanie n° 1731305362

BONNET Marie Louise n° 9604074779 du club FCCM auraient été enregistrées « moins de 4 jours » avant le jour de la présente rencontre »

La commission prend connaissance des réserves formulés par le club de Luc Fc (590197) confirmées par courriel du 10/10/2022 pour les direx recevables en la forme

La commission jugeant en premier ressort :

Après étude du dossier, et notamment des pièces résultant des fichiers de la ligue d'Occitanie de football, il apparaît que :

CAS n° 1 : BONNET Marie Louise a enregistré sa licence le 26/09/2022 celle-ci apparaissant incomplète

En effet, selon les pièces résultant des fichiers de la ligue de football d'Occitanie, une pièce étant manquante au 26/09/2022« *sa demande de licence dûment complétée et signée est refusée* »

L'article 82-2 des RG de la FFF précise : « *Pour les dossiers complets ou complétés dans un délai de 4 jours calendaires à compter du lendemain de la notification par la ligue, ou de la FFF, le cas échéant, de la ou des pièces manquantes, la date de l'enregistrement et celle de la saisie de la demande de licence parle club par foot club*

Pour les dossiers complétés, après ce délai, la date d'enregistrement est celle de la date d'envoi constatée de la dernière pièce à fournir ; cette date sert de référence pour le calcul du délai de qualification »

La date d'enregistrement du 26/09/2022 ne peut être prise en compte du fait qu'une pièce est manquante

L'enregistrement de cette licence sera effectif à partir de la date d'envoi de la pièce manquante

Par ce motif,

Cette joueuse ne pouvait donc participer à ladite rencontre

CAS N°2 : KASDORF Stéphanie elle a été enregistrée le 04/10/2022

L'article 89 des RG de la FFF précise : « *tout joueur, quel que soit son statut, est qualifié selon un délai qui dépend de la date d'enregistrement de sa licence et de la compétition à laquelle il participe -compétitions de district, le joueur est qualifié à l'issue d'un délai de 4 jours calendaires à compter du lendemain de l'enregistrement de sa licence »*

Selon les pièces résultant des fichiers de la ligue de football d'Occitanie La licence de cette joueuse est en « *attente de validation par la ligue* » Le fait de l'attente de validation de la ligue n'engendre pas un motif de non-participation a une rencontre

Cette joueuse pouvait donc participer à ladite rencontre

LA COMMISSION DÉCIDE :

Réserve du club de Luc Fc : FONDÉE

Match perdu par pénalité au club de Fc Corbieres Medit (*cas n°1 ne respectant pas l'article 82-2 des RG de la FFF*)

CLUBS	SCORE	POINTS
LUC Fc	3	3
Fc CORBIERES Medit 1	0	0

Les droits de confirmations sont à la charge du club de FC Corbieres Medit soit 32 €

Le Secrétaire

Commission Départementale à l'Arbitrage

PROCES VERBAL N° 02 - Samedi 08 octobre 2022 à 08h30

Président : M. Frédéric BOUILLERE

Présents : MM. Georges BARREAU - Grégory DEROUBAIX - Georges LACOTE - Thierry LESVIGNE - François PADJEN - Pascal PIQUEMAL - Nathan RAMDANI

Visioconférence : MM. Maxime GUICHOU - Maxime KERROUX -

Excusés : MM. Rémi FABRE - Pierre FABRE - François GOUESMIA - Christophe MARTINEZ -

Absent : /

Assiste : /

La séance est ouverte par le Président à 09 heures 00.

Il remercie l'ensemble des membres présents ou en visioconférence et fait-part des excuses reçues.

ORDRE DU JOUR

- ▶ Validation du Règlement Intérieur et de la liste des arbitres par le Comité Directeur
- ▶ Liste des arbitres par catégories
- ▶ Organigramme de la CDA (intégration des nouveaux membres et missions)
- ▶ Synthèse sur les stages de début de saison
- ▶ Formation Initiale à l'Arbitrage de novembre
- ▶ Calendrier de la saison
- ▶ Journée de l'arbitrage le 22/10
- ▶ Réponses aux courriers et Réserve technique
- ▶ Informations & Questions diverses

Validation du Règlement Intérieur et de la liste des arbitres

Le Règlement Intérieur 2022-2023 a été validé par le Comité Directeur. Il a été envoyé aux arbitres et sera mis sur le site du District.

La liste des arbitres a été validée par le Comité Directeur.

On constate une augmentation au sein des arbitres séniors

On note en revanche une érosion des effectifs chez les jeunes arbitres.

Liste des arbitres par catégories

Sous réserve des formalités d'enregistrement des licences

ARBITRES SENIORS

DISTRICT 1

BES Jason - BOUCETTA Mohamed - BOUMAIZ Larbi - BOUMAIZ Mustapha - CŒUR Laurent - DAMESTOY Jean-Luc - EL GHOURRAF Khalid - EL KHAMKHOUMI Nouredine -
FRIYED Aniss - KHOUCHANE Nasser - TAHIRI Omar.

DISTRICT 2

ABDELMOUMEN Hassan - AHMED Tohir - BOUMAIZ Rachid - CAILLAUD Stéphane -
CAUX Benoit - CHARPIAT Cédric - CLARET Cyril - EL GHOURRAF Abdel Illah - EL GHOURRAF Otmane - EL GHOURRAF Youssef - FERRIE Régis - GOMEZ GRANA Jordan - HABOUCH Sofian - HAMZAOUY Youssef - HAOUY Frédéric - HAKAKATE Khaled -
LABRIGUI Samir - LACOTE Georges - LAHRACHE El Mostapha - LOTFALLAH Imad - MASSON Olivier - TAHIRI Abdelaziz - TISSOT Frédéric - TRE Bolou Julien.

DISTRICT 3

AGGUICH Rabie - BENSAD Erahmaoui - BOUAZIZ Sofian - CHACON Robin - JOLY Eric - MARTINEZ Alexis - MOSTEFAI Nassime.

STAGIAIRES

BEZZINA Rémy - CARON Ingrid - COLBIATI Nathan - FAHCHOUCHE Kamel -
PASCAREL Jean-Luc - ROBERT Nicolas - SEGTEN Allal

ASSISTANTS DISTRICT 1

AIT OUARET Nabil - BEN HIDA Azzedine - BOUCHALOU Azdin - CHAUBELL Franck
- DERTU Michel - DJAOUTI Lenny - LAGHRISSI Youssef - LOPEZ Jean-Louis -
WIRTZLER Bastien.

ARBITRES JEUNES

JEUNE ARBITRE DISTRICT 1 (JAD1)

AIT OUARET Amin - BOARQUEIRO Kim - BOUMAIZ Dina - EN NOUALI Riyad -
HAMZAOUI Salim.

JEUNE ARBITRE DISTRICT 2 (JAD 2)

ABDRESSOUL Moncef - BATARD Clémence - BOUSSIHMED Oussama -
DI FEDERICO Alexandre - ELA Armel - ELA Marius - GENEL Tugkan - JACOMET
Océane - MEYNARD Pierre-Jean - RASO Matéo - RACHEDI Aymen.

JEUNE ARBITRE ESTAGIAIRE

AZROUR Hatem - BOUTCHEBAK Marroyne - DEBIAN Mohamed - DEROUBAIX
Zachary -
EL GHOURRAF Sophian - MEDINA BRICOUT Eden - PAUTHE Dorian - SALVETAT
Laura ;

Organigramme de la CDA – Saison 2022-2023

Président : Frédéric BOUILLERE

Vice-Président : Thierry LESVIGNE

Secrétaire : Georges BARREAU

Secrétaire adjoint : Grégory DEROUBAIX

Représentant des éducateurs : *A déterminer par la commission technique*

Pôle Technique / FIA :

Frédéric BOUILLERE - Thierry LESVIGNE - Maxime KERROUX - Pascal PIQUEMAL -
Abdellah AZROUR

Pôle Désignations Séniors :

Thierry LESVIGNE

Pôle Désignations Jeunes :

Maxime GUICHOU et Maxime KERROUX

Pôle Futsal :

Rémy FABRE et Frédéric BOUILLERE

Vérification des Feuilles de Match + Rapport :

François PADJEN

Pôle Animations / Détections :

Nathan RAMDANI

Pôle Observateurs / Accompagnateurs :

Frédéric BOUILLERE (Séniors) - Maxime GUICHOU (Jeunes)

Relation CDA /Clubs :

Grégory DEROUBAIX et le Représentant des Educateurs

Membres :

Pierre FABRE - François GOUASMIA - Georges LACOTE - Christophe MARTINEZ.

Membres représentants la C.D.A. auprès d'autres Commissions :

Commission de Discipline :

Maxime KERROUX - Frédéric BOUILLERE - Thierry LESVIGNE - Maxime GUICHOU -
Georges LACOTE.

Commission du Statut d'Arbitrage :

Thierry LESVIGNE - Georges BARREAU - Grégory DEROUBAIX.

Commission d'Appel :

Georges LACOTE - Pascal PIQUEMAL - Nathan RAMDANI.

Synthèse sur les stages de début de saison

Plusieurs sessions ont été proposées :

- Stages Séniors et Jeunes arbitres du 03 septembre à Limoux avec les arbitres de l'Ariège
- Rattrapage N° 1 à Villemoustaussou le dimanche 11 septembre
- Rattrapage N° 2 à Villemoustaussou le vendredi 30 septembre
- Rattrapage N° 3 à Villemoustaussou le vendredi 07 octobre

ARBITRES QUI N'ONT PAS REALISE LE TEST PHYSIQUE :

Certains arbitres n'ont pas réalisé le test physique de début de saison. Comme le prévoit le règlement, les arbitres concernés seront déclassés (sauf pour les AA qui resteront dans leur catégorie) sans possibilité d'accession à la catégorie supérieure, et ils ne seront désignés que sur 1 seul match par semaine.

Pour ceux qui n'ont pas pu réaliser le test physique pour raisons médicales (blessures avérées, opérations, etc.) un test de rattrapage leur sera proposé en même temps que les tests physiques des FIA.

Formation Initiale à l'Arbitrage de Novembre

Dates :

- Samedi 05 (8h00 - 17h00) et Dimanche 06 (8h00 - 12h00) au stade de Villepinte
- Samedi 12 (8h00 - 17h00) et Dimanche 13 (8h00 - 12h00) au stade de Villepinte
- Samedi 19 (8h-10h) : Formation Administrative au district de l'Aude

Organisation :

Intendance : Georges BARREAU

Inscriptions : Pascal PIQUEMAL - Frédéric BOUILLERE

Formation : Thierry LESVIGNE - Pascal PIQUEMAL - Maxime KERROUX - Abdellah AZROUR.

Calendrier de la Saison

F.I.A. de Novembre : 05 et 06/11 + 12 et 13/11 + Formation Administrative 19/11

Stage mi-saison : samedi 07 janvier 2023 au Collège Varsovie (Jeunes de 8h00 à 12h00 - Séniors de 13h30 à 17h30)

F.I.A. de Janvier (A confirmer) : 14 et 15/01 + 21 et 22/01 + Formation Administrative 28/01

Assemblée Générale : Vendredi 26 mai à 19h00

Réunions CDA : Samedi 19 novembre, Samedi 28 janvier, Samedi 11 mars, Samedi 13 mai

Réunion Observateurs : Samedi 07 janvier et Samedi 13 mai

Journée de l'Arbitrage 22 octobre 2022

Le district de l'Aude va accueillir la journée régionale de l'Arbitrage au stade Mazet de Carcassonne le samedi 22 octobre de 14h à 17h. Cette journée se terminera avec le match de R1 opposant le FAC à l'AS Béziers 2 à 18h.

Lors de cet après-midi, divers ateliers sur l'arbitrage seront proposés à des joueurs U13 et U15. Ces ateliers seront animés par Daniel FEUILLADE (Conseiller Technique Régional à l'Arbitrage) en lien avec Kévin FROUTE (apprenti au District en charge du suivi de ce Dossier) et les membres de la CDA.

Si des personnes sont intéressés pour devenir arbitre (jeune ou sénior), nous les invitons à venir sur ce temps de présentation et de rencontre autour de l'arbitrage.

Réponses aux courriers et Réserves Techniques

Courrier du Club du FC Villegly pour demander de récuser un arbitre :

La CDA émet un avis défavorable et adressera une notification au club concerné.

Courrier du Club de du FC Alaric pour demander de récuser un arbitre :

La CDA émet un avis défavorable et adressera une notification au club concerné.

Réserve Technique de l'O. des Martyrs :

La réserve technique a été traité (Voir procès-verbal N° 1).

Courriel de l'entente Grand Malepère concernant les matchs U13 du 01 octobre 2022

Une réponse sera faite par le président de la CDA avec transmission à la commission jeune

Courrier d'un jeune arbitre sénior pour devenir Arbitre Assistant :

La CDA valide la demande de l'arbitre à compter du 10/10/2022 et informera l'intéressé.

Informations et Questions diverses

Entraînements :

Nous encourageons fortement les arbitres qui peuvent venir s'entraîner de continuer à maintenir leur condition physique les mardis et jeudi de 19h15 à 20h30 à la Plaine Mayrevieille à Carcassonne.

Contacts : Prévenir à l'avance MM. Mathieu CORNE - Pascal PIQUEMAL - Nasser KHOUCHANE.

Information sur le statut de l'arbitrage :

- Le président de la CDA informe la commission qu'il y actuellement des réflexions de la L.F.A. sur le statut de l'arbitrage. Dès que des informations plus précises seront données nous les transmettrons aux clubs et aux arbitres.

Prochaines Commission Départementale à l'Arbitrage :

- Samedi 19 novembre 2022 à 09h00.

Questions diverses :

- Pas de questions diverses

Toutes les questions prévues à l'ordre du jour étant épuisées, le Président lève la séance à 12h00 et remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges et des réflexions.

Le Secrétaire

M. Georges BARREAU



Le Président

M. BOUILLERE Frédéric

